



Communiqué de presse

Les Académies suisses des sciences accueillent avec scepticisme la Loi fédérale sur le dossier électronique du patient

En 2007 la Confédération et les cantons avaient approuvé la «Stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse». L'intégration du traitement électronique des données dans le système de santé est appelée eHealth; son objectif est d'améliorer les procédures et de mettre en réseau tous les intervenants, c'est-à-dire les patients, les médecins et d'autres professionnels de la santé. L'élaboration de bases juridiques pour l'introduction, la diffusion et le développement d'un dossier électronique du patient font partie de la stratégie. Toutefois, les Académies suisses des sciences accueillent avec scepticisme le projet de loi en question, publié par le Conseil fédéral en septembre 2011.

Berne/Bâle, le 20 décembre 2011. La nouvelle Loi fédérale tient compte du fait que, de nos jours, les patients sont souvent pris en charge par différents professionnels de la santé qui saisissent et archivent leurs données indépendamment les uns des autres. Le libre choix du médecin favorise la création de tels « îlots d'informations » et, par là même, augmente le risque de procéder à des examens diagnostiques et thérapeutiques en double, avec tout ce que cela implique en termes de qualité et de coûts des processus de traitement.

L'amélioration des processus de traitement, la sécurité accrue des patients et une efficacité optimale au sein du système de la santé : tels sont les objectifs affichés avec l'introduction du dossier électronique du patient. Dans ce sens, les Académies soutiennent l'introduction du dossier électronique du patient. Vu l'incompatibilité des différents systèmes électroniques, les investissements élevés et son utilité qui ne sera perceptible qu'à moyen terme, le dossier électronique du patient ne pourrait être introduit que lentement sans l'intervention de l'Etat.

Toutefois, en raison de la « double » liberté, c'est-à-dire celle du patient et celle du médecin, l'objectif principal de l'introduction rapide et globale du dossier électronique du patient pourrait être compliquée. Notamment l'absence d'attrait pour les fournisseurs de prestations respectivement le surplus de travail administratif et les coûts annuels vont retarder la mise en pratique.

Dès lors, l'objectif ambitieux d'atteindre en 5 ans une masse critique d'utilisateurs pour permettre l'introduction rapide du dossier électronique du patient, ne semble pas réalisable.

La première certification prévue et les re-certifications régulières vont de pair avec un surplus énorme de travail administratif et des coûts substantiels, en particulier pour les praticiens. Ceux-ci constituent le principal frein au développement du dossier électronique du patient. Un financement de départ est indispensable pour déjouer ces obstacles et les re-certifications doivent être limitées au minimum, en étant par exemple associées à l'autorisation d'exercer.

La prise de position peut être téléchargée sous:
www.academies-suisse.ch

Informations complémentaires:

www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/10357/10360/index.html?lang=fr

Contact:

Dr Hermann Amstad, Secrétaire général de l'ASSM
Académies suisses des sciences, c/o Académie Suisse des Sciences Médicales
(ASSM), Petersplatz 13, 4051 Bâle, Tél. 061 269 90 30, h.amstad@samw.ch

Les **Académies suisses des sciences** regroupent les quatre académies scientifiques suisses : l'Académie Suisse des Sciences Naturelle SCNAT, l'Académie Suisse des Sciences Humaines et sociales ASSH, l'Académie Suisse des Sciences Médicales ASSM et l'Académie Suisse des Sciences Techniques ASST. En plus des quatre Académies, elles englobent le centre de compétences des choix technologiques TA-SWISS et Science et Cité ainsi que d'autres réseaux scientifiques.

Les Académies suisses des sciences mettent les sciences en réseau à l'échelon régional, national et international. Elles représentent la communauté scientifique autant d'un point de vue disciplinaire qu'interdisciplinaire, indépendamment des institutions et des branches spécifiques. Leur réseau est orienté vers le long terme et s'engage à l'excellence scientifique. Elles conseillent la politique et la société sur les questions scientifiques importantes pour la société.